



MODALITES D'ORGANISATION ET D'INSCRIPTION
AU TRANSPORT SCOLAIRE COMMUNAL

COMMUNE DE CHANCEAUX SUR CHOISILLE

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Vous trouverez dans ce dossier :

- Une note d'information sur le transport scolaire
- Un bulletin d'inscription
- Le règlement intérieur

Merci de retourner avant le **20 juin**, les documents suivants :

- Un bulletin d'inscription (1 par enfant)
- Le règlement intérieur (à signer par les parents et l'élève(s))
- 1 photo format identité (avec le nom de l'élève au verso)

Les dossiers incomplets ne pourront être traités

Organisation

Le service de transports scolaires s'adresse aux élèves domiciliés à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE ainsi qu'aux élèves domiciliés hors commune (communes limitrophes) sous réserve de places disponibles et d'une demande de dérogation formulée par écrit par la famille. Ce service s'adresse aux élèves scolarisés dans un établissement scolaire public, conformément à la carte scolaire, ou privé sous contrat avec l'Education Nationale de Tours Nord, de la 6ème à la Terminale, y compris les préparations aux C.A.P. - B.E.P.

Etablissements desservis :

Collèges : Ronsard, Montaigne (public) et Christ Roi (privé)

Lycées : Vaucanson, Choiseul (enseignement général), Eiffel et Clouet (enseignement professionnel)

En 2022-2023, 210 élèves ont pu bénéficier du service de transport scolaire communal réparti en 7 circuits selon l'établissement desservi :

- Chanceaux 1 : Collège Christ Roi
- Chanceaux 2 et 3 : Collège Ronsard, Lycée Vaucanson
- Chanceaux 4 : Collège Montaigne, Lycées Clouet, Choiseul et Eiffel
- Chanceaux 6 : Circuit spécifique au mercredi
- Chanceaux 7 : Lycées Vaucanson et Choiseul (retour 18 h)
- Chanceaux 8 : Collège Ronsard, Lycée Vaucanson

Modalités d'inscription au Transport Scolaire

Les familles dont les élèves utilisent déjà le transport scolaire communal ainsi que les futurs élèves de l'enseignement secondaire reçoivent mi-janvier une enquête de fréquentation permettant d'établir un premier recensement du nombre d'élèves qui utiliseront le transport scolaire pour l'année suivante.

Un dossier d'inscription est envoyé aux familles courant du mois de mai, ce dossier est à retourner en Mairie avant la fin juin. Pour les élèves ne disposant pas encore de leurs affectations, retourner le formulaire en précisant « en attente d'affectation », cela ne n'empêche en rien l'inscription.

Si une fois passé ce délai, vous désirez inscrire votre enfant, celle-ci sera prise en compte en fonction des places disponibles qui tiennent compte de la capacité des bus affectés sur les différents circuits.

Pour les familles encore non inscrites ou domiciliés sur la commune en cours d'année, le dossier est téléchargeable sur le site internet de la commune et à retourner en Mairie dans les meilleurs délais (en fonction des places disponibles).

La carte de transport ainsi que les horaires du ou des circuits correspondants seront envoyés par voie postale à partir de la mi-août.




Tarif du transport scolaire

Le tarif annuel pour l'année 2023-2024 s'élève à 115 € (sous réserve d'actualisation).

Le règlement s'effectue auprès des services du Trésor Public de Joué-lès-Tours, dès réception par la famille d'un titre de recettes envoyé par la Trésorerie de Joué-lès-Tours :

-Soit en totalité,

-Soit en trois fois selon les modalités suivantes :

-  Un premier versement à la rentrée de septembre de 45 € par enfant,
-  Un second versement de 35 € en février par enfant,
-  Et un troisième versement (solde), de 35 € en avril, par enfant

Merci de bien vouloir indiquer votre choix sur la fiche d'inscription.

Contacts et informations utiles : ☎ 02 47 55 40 27 scolarite@chanceauxsurchoisille.fr